

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Nombre de procédures d'Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (AFAF) en cours et nouvellement lancées
 - Nombre de dossiers suivis en matière d'aménagements fonciers (demandes de divisions de parcelles, d'autorisations de boisements)
 - Elaboration de la délibération de cadrage en matière de réglementations de boisements
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - Restructuration foncière forestière : nombre d'actes notariés soutenus / surfaces concernées / nombre de propriétaires

A19 - Participer au renforcement et à la diversification de l'économie agricole en prenant en compte les enjeux environnementaux, énergétiques et sanitaires

De profondes réflexions sur le devenir de l'agriculture et sur la place de cette activité dans les enjeux stratégiques majeurs de demain (économique, environnemental et social) ont été engagées. Il est de la responsabilité du Département d'offrir un soutien à la profession dans ce contexte évolutif.

Il conviendra de continuer les actions entreprises en matière de performance énergétique des exploitations, tout comme il sera important de poursuivre le soutien à l'intégration des méthodes de développement durable dans les exploitations agricoles, en particulier pour les bâtiments d'élevage. Le Département entendra également favoriser le développement du monde agricole en répondant aux préoccupations actuelles et à venir face à un contexte en forte mutation.

A19.O1 - Participer à l'amélioration de la performance des exploitations agricoles du Doubs

Il s'agira de poursuivre l'aide à la sortie des exploitations hors agglomération et à l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage en y associant une réflexion en matière de performance énergétique (économies d'énergies et développement des énergies renouvelables) dans un premier temps. C'est pourquoi, les services de la Chambre d'agriculture et du CAUE, véritables partenaires en la matière, se devront d'être associés et sensibilisés à cette démarche bien en amont du projet de construction de bâtiment agricole pour être le plus efficace possible. A ce titre, il sera également important, afin de garantir l'efficacité de notre intervention, que les établissements agricoles, en leur sein, dispensent une formation et une sensibilisation des exploitants agricoles de demain.

Face aux mutations de l'agriculture qui vont encore être très importantes dans les années à venir, notre département devra, pour préserver son agriculture et sa filière agroalimentaire dynamique, créatrice d'emplois et structurante pour le territoire, continuer à renforcer sa politique de qualité et de différenciation des produits, autour de ses nombreux savoir-faire.

La diversification des productions, source de valeur ajoutée au sein des exploitations (et de reconnaissance du savoir-faire de l'agriculteur), et la recherche de nouveaux débouchés, notamment dans le cadre de circuits courts (vente directe entre le producteur et le consommateur) et/ou de proximité (tolérant un approvisionnement dans une zone proche ou un intermédiaire à l'exemple des restaurations collectives), seront elles aussi encouragées et

accompagnées d'amont en aval pour favoriser le développement de débouchés pérennes et le lien social entre le citoyen et son territoire.

Dans ce contexte "d'agriculture multifonctionnelle", les projets d'agritourisme permettent également de tisser un lien et des échanges entre le monde rural (chambres d'hôtes, goûter à la ferme, ferme-auberge...), parfois isolé physiquement et socialement, et le reste de la société en quête de découverte et à la recherche de prestations alliant à la fois qualité et goût de l'authentique.

Le département du Doubs est, en effet, connu pour son haut degré de spécialisation en élevage laitier qui s'explique non seulement par ses caractéristiques naturelles, mais encore par la culture et l'histoire de l'agriculture locale. De ce fait, les porteurs de projets spontanés de diversification sont peu nombreux et nécessitent un accompagnement soutenu pour aboutir dans leur entreprise. A ce titre, afin de faire émerger les projets en sensibilisant les agriculteurs, de leur apporter une assistance technique en les aidant au montage du projet, et pour les accompagner en aval dans les premières années de l'activité de diversification, il convient de soutenir la Chambre d'agriculture qui exerce cette mission.

Le Conseil général apporte également un soutien, sous forme d'aide à la trésorerie, aux jeunes agriculteurs qui s'installent en « zone basse » du département (zone de plaine et basse vallée au sens de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) où les installations sont plus difficiles, du fait des contraintes géographiques et/ou des systèmes de production), en complément de la Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) attribuée par l'État et l'Europe et des aides régionales sous certaines conditions. L'intervention du Conseil général s'intègre dans un dispositif où les interventions des professionnels et des institutions concernées sont coordonnées. Des mesures nationales applicables au 1^{er} janvier 2009 ont modifié le parcours global à l'installation des jeunes agriculteurs (mise en place du plan de professionnalisation personnalisé), parcours dans lequel le Département continuera de s'investir.

Il sera de surcroît indispensable de continuer à favoriser la transmission des exploitations agricoles à l'heure où de nombreux départs à la retraite (génération du baby boom) sont de mise.

A19.O2 - Accompagner le développement du monde agricole

Le monde agricole s'inscrit dans un contexte économique mondial, européen, national et régional. Néanmoins, chaque département présente sa propre spécificité (production laitière, produits AOC, zonages agricoles différents...) dans une approche régionale de filières avec des acteurs et une profession structurée qui accompagne ou anticipe les évolutions structurelles et conjoncturelles qui se font jour. L'économie de marché et le principe de libre concurrence influent directement sur les niveaux de rémunération des ménages agricoles. Dans ce contexte, les différentes aides publiques (européennes : Politique Agricole Commune (PAC), nationales et locales) tant en investissement qu'en soutiens annuels à l'exploitation ne font parfois qu'aider l'agriculteur à s'adapter aux mutations rencontrées en l'absence de mécanismes de régulation des marchés.

Dans ces conditions, le Conseil général, aux côtés de ses partenaires (Etat, Région Franche-Comté et Chambre d'agriculture du Doubs...), entend se positionner stratégiquement sur la veille technique et économique afin d'anticiper les mutations de l'économie agricole (processus de coopération et de contractualisation, de structuration de groupements de producteurs, de constitution d'un Fonds d'investissement régional laitier...).

Il importe d'être aux côtés des organismes professionnels qui œuvrent pour le développement de l'agriculture départementale, la structuration des filières, les performances des exploitations, la promotion des races spécifiques au département (montbéliardes, trait comtois...), le développement d'approches collectives, la défense et la

valorisation de l'environnement des agriculteurs et des productions ou encore la qualité de vie des agriculteurs.

Dans ce contexte, il conviendra également :

- d'aider à l'installation des jeunes sur des exploitations viables économiquement, en les accompagnant dans leur projet d'entreprise,
- de concourir à la diversification de l'économie rurale, source de valeur ajoutée à part entière, et contribuant à répondre à une demande et aux attentes de la population ainsi qu'au développement des filières courtes et de proximité,
- de poursuivre le soutien aux filières agro-alimentaires régionales structurantes, caractéristiques d'une identité locale et porteuses d'emplois afin de « jouer la carte » de produits de qualité propres à un terroir (signature régionale...),
- d'appuyer toutes les démarches de la profession pour obtenir un rééquilibrage des aides en faveur d'une agriculture de montagne.

A19.O3 - Participer à la veille technique et technologique en faveur du monde agricole

Il s'agit d'un axe transversal à l'ensemble de l'action départementale en faveur du monde agricole afin de permettre, en lien avec nos partenaires et les différents acteurs :

- d'assurer une veille sanitaire avec notre Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) et la Chambre d'agriculture...
- d'assurer la traçabilité alimentaire des produits agricoles,
- de faire face aux aléas climatiques (sécheresse, grêle...) et autres catastrophes (campagnols...),
- d'anticiper les évolutions structurelles et conjoncturelles (crise économique, réforme de la PAC, absence d'outils de régulation des marchés...) et de concevoir des outils d'organisation économique capables de sauvegarder la structuration de certaines entreprises et exploitations en s'appuyant notamment sur des réseaux coopératifs forts (exemple : fruitières).

A19.O4 - Maintenir les compétences acquises et nécessaires à la réactivité du LVD

La présence du Département aux côtés des professionnels de l'agriculture via le LVD est importante. Les compétences acquises au cours des dernières années ont permis d'accompagner les agriculteurs dans un quotidien parfois difficile (vache folle, fièvre charbonneuse, campagnol). Une attention particulière sera apportée au maintien des compétences acquises et fondamentales au suivi des préoccupations actuelles et futures de la profession, notamment par la mise à disposition des moyens humains nécessaires.

A19.O5 - Améliorer la lisibilité des actions du LVD (auprès des usagers traditionnels et « grand public ») et son appartenance au Conseil général

Au vu de l'implication de ce service départemental dans la proximité avec la profession agricole, et de l'importance de cet outil dans la politique agricole que mène le Conseil général, il sera important de permettre une meilleure lisibilité des actions portées par ce laboratoire, tant à destination des usagers traditionnels que du grand public. Cela sous-entend de mettre en œuvre une politique de communication adaptée en direction des donneurs d'ordres (éleveurs, vétérinaires...) et de mieux faire connaître régulièrement les compétences, les nouvelles techniques d'analyses maîtrisées ainsi que les conditions tarifaires pour inscrire plus fortement le laboratoire dans le paysage économique local.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Participer à l'installation de 20 jeunes agriculteurs en « zone basse »
- Soutien de 150 dossiers au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) – gestion des effluents, sortie des exploitations hors agglomération et intégration paysagère
- Réaliser 20% d'achat annuel en commun avec le LVD 70

Objectif à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Dans un contexte fortement évolutif (réforme de la PAC en 2013...), une évaluation sera effectuée à mi-parcours dans une perspective de réorientations stratégiques du projet « Doubs 2017 »

Repères pour une évaluation

▪ Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre de Jeunes Agriculteurs installés en zone basse avec aide CG + montant / 20
- Nombre de projets de diversification d'activités et de productions soutenus + montant
- Nombre de projets soutenus au titre du PMBE dont bonification pour utilisation de bardage bois (intégration paysagère) / 150

▪ Exemples d'indicateurs de résultat

- Montant des achats mutualisés avec le LVD de Haute-Saône / objectif 20%
- Nombre d'agrément détenus par le LVD 25
- Nombre d'analyses réalisées par le LVD 25 et chiffre d'affaires par agent
- Nombre de dossiers « industries agro-alimentaires » soutenus et montant global de l'aide allouée

A20 - Encourager une économie forestière porteuse d'emplois, compétitive et durable au sein du département

La politique menée par le Conseil général en matière de sylviculture, bien que récente (débutée à mi-parcours du projet Doubs 2010), a apporté satisfaction dans l'accompagnement de la filière d'amont en aval. A ce titre, et après une montée en puissance progressive, il convient de définir une feuille de route nouvelle et porteuse de réponses aux difficultés rencontrées par les acteurs sur les différents territoires.

L'ambition du Conseil général est d'assurer une cohérence territoriale (cf. A52) et opérationnelle entre sa compétence obligatoire en matière de réglementation des boisements (délimitation de zones - massifs forestiers - et de périmètres, définition d'orientations) et les autres actions volontaristes mises en œuvre ou soutenues par la collectivité. Citons notamment les opérations de restructuration foncière forestière destinées à lutter contre le morcellement forestier et à reconquérir la qualité des paysages ainsi que les opérations d'aménagement de dessertes forestières qui, avec l'appui financier de l'Etat et de l'Europe, permettent d'exploiter plus aisément le patrimoine forestier.

La répartition forêt publique / forêt privée est quasi équivalente dans notre département (56% / 44%), mais 88 % de la récolte du bois provient des forêts publiques. C'est pourquoi il faut agir à deux niveaux :

- par rapport à la forêt privée, continuer à soutenir toutes les démarches tendant à améliorer la mobilisation de la ressource en bois (restructuration foncière, accès...),